



Ville de Revel
www.mairie-revel.fr

EXTRAIT

du registre des délibérations du conseil municipal

Objet : Rapport annuel du délégataire de service public de distribution de gaz naturel – exercice 2022

N° 023.09.2023

Rapporteur :
François LUCENA

L'an deux mille vingt-trois le quatorze du mois de septembre à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Laurent HOURQUET, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 7 septembre 2023.

Nombre de membres :

- En exercice : 29
- Présents : 21
- Votants : 24

Présents

Laurent HOURQUET - maire, Marielle GARONZI, 1^{ère} adjointe, François LUCENA, 2^e adjoint, Annie VEAUTE, 3^e adjointe, Michel FERRET, 4^e adjoint, Pascale CONTE-DUMAS, 5^e adjointe, Jérôme GARCIA, 6^e adjoint, Martine MARECHAL, 7^e adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 8^e adjoint, Alain CHATILLON, Thierry FREDE, Valérie MAUGARD, Christelle FEBVRE, Jean-Louis CLAUZEL, Alain SARTORI, Catherine FEVRIER, Olivier PICARD, Thierry CLAVEL, Frédéric GALINIE, Uvaldo POLVOREDA, Charlotte TOUSSAINT-JOUYS

Absents excusés

Ghislaine DELPRAT a donné procuration à François LUCENA
Brigitte BURSON-BRYER a donné procuration à Annie VEAUTE
Marie ARGENCE a donné procuration à Jérôme GARCIA
Patricia DUSSENTY, Caroline COMBES, Rémi DERON-LOUP, Robert CLERON, Martine FREEMAN

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire madame Annie VEAUTE.

- oOo -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20230915-023092023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/09/2023
Affichage : 15/09/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

L'entreprise GRDF est délégataire du service de distribution de gaz naturel sur la commune depuis le 1^{er} mars 2018 pour une durée de 30 ans.

Les dispositions de l'article L. 1411-3 du Code général des collectivités territoriales stipulent que, dès communication à la commune par le délégataire du rapport retraçant les opérations afférentes à une délégation de service public, son examen est mis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

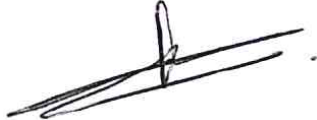
Ce rapport est tenu à disposition auprès de la direction générale.

Le conseil municipal prend acte du rapport d'activité 2022 sur l'exécution de la délégation de service public du service de distribution de gaz naturel sur la commune après présentation par monsieur François LUCENA.

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.
Suivent les signatures.

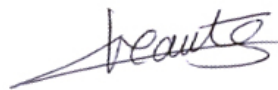
Pour extrait certifié conforme
Revel, le 15 septembre 2023

Le maire



Laurent HOURQUET

Le secrétaire de séance



Annie VEAUTE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20230915-023092023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/09/2023
Affichage : 15/09/2023

Pour l'autorité compétente par délégation